208C1265
FR0000054629-FS513

3 juillet 2008

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

COFIDUR

(Euronext Paris)

Par courrier du 3 juillet 2008, Crédit Agricole SA (91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 20 juin 2008, indirectement par l'intermédiaire de la société Calyon qu'elle contrôle (1), le seuil de 20% des droits de vote de la société COFIDUR et détenir indirectement par l'intermédiaire de Calyon, 1 959 660 actions COFIDUR représentant autant de droits de vote, soit 21,52% du capital et 19,20% des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuil résulte d'une modification du nombre de droits de vote de la société COFIDUR.

_____

(1) Directement à hauteur de 95,28% du capital et indirectement à hauteur de 97,78% du capital.
(2) Sur la base d'un capital composé de 9 105 791 actions représentant 10 204 351 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.